© communication FNIC. 2023

Compte-rendu de la réunion paritaire de branche des Laboratoires de Biologie Médicale extrahospitaliers du 12 octobre 2023

(0959)

BRANCHE

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers

Le jeudi 12 octobre dernier s'est tenue la Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation. Réellement mixte, cette fois, puisque la DGT était représentée le matin.
Il lui a donc été possible d'entendre la déclaration liminaire de la FNIC-CGT, déclaration qui visait à dénoncer deux points.

Négociation salaires mini de branche

Tout d'abord, la poursuite des négociations **hors réunion** entre les organisations patronales et certaines organisations syndicales de salariés.
En effet, le document présenté en commission aux trois organisations syndicales de salariés et l'« accord » signé par la fédération Force Ouvrière diffèrent. Les négociations ont donc dû se poursuivre hors de la tenue de la Commission, puisque les organisations patronales ont présenté une autre proposition pour obtenir une signature.
Et second point, la signature de cet « accord » sur les salaires entre les organisations patronales et une seule organisation syndicale de salariés… qui ne satisfait pas la représentativité nécessaire pour rendre valable cette signature. L'accord est donc tout simplement non valide.
Néanmoins une organisation patronale s'est crue autorisée à faire circuler l'information de la signature de cet accord salaire, trompant ainsi ses propres adhérents, et pire, les salariés.
Cet accord n'existe pas, tout simplement. Il semblerait s'être transformé, depuis la réunion en recommandation patronale. Pour le coefficient 135 c'est une augmentation réelle d'à peine 6 euros brut par mois, **20 centimes net par jour !**

Les négociations salariales doivent donc reprendre au plus vite, et la FNIC-CGT a de nouveau fait part de ses revendications :
- **Une grille salariale avec un premier coefficient à 2 000 € bruts.**
- **Déplafonnement de l'ancienneté de 15 à 20 % calculée. sur le salaire de base, avec une progression de 1 % par an depuis l'embauche.**
- **Mise en place d'un treizième mois conventionnel.**
- **Déplafonnement de tous les coefficients.**

Si la négociation a repris sur les chapeaux de roue, on est vite passé à des chapeaux de clown et des roues carrées, puisqu'une nouvelle fois, les organisations patronales ont fait la démonstration de leur volonté de continuer à opérer un blocage ferme de la situation des salaires dans la branche. Reprenant leur antienne favorite dans une belle unité, «les difficultés financières des groupes de laboratoires, la baisse du B, le rabotage de l'enveloppe allouée à la biologie médicale, etc.» se sont à nouveau invités dans le discours des organisations patronales.

La FNIC-CGT veillera néanmoins à présenter ses revendications salariales à chaque réunion de la CMPPNI. Dans l'intérêt des salariés, il faut néanmoins discuter des autres sujets.

Réécriture de la Convention collective

Ainsi, l'examen des travaux sur la réécriture des textes conventionnels va pouvoir se poursuivre, les deux cabinets d'avocats mandatés ont rendu leurs travaux, et la Commission compte s'en saisir dès la prochaine réunion.

Contrat Prévoyance de branche :

Les perspectives du régime de prévoyance de la branche semblent moins pessimistes que prévu, et Klésia propose d'attendre le début 2024 pour étudier les résultats définitifs de 2022, et confirmer ainsi une amélioration visant le retour à l'équilibre du régime ou une dégradation significative nécessitant une révision des accords. Klésia propose d'orienter le choix vers un avenant à la Convention collective permettant de passer d'une franchise à 7 jours à une franchise à 30 jours pour la prise en charge par Klésia du complément de salaire. Cela serait sans conséquence pour les salarié·e·s.
Rappelons qu'entre 2021 et 2022, les arrêts de moins de 7 jours ont augmenté de 74 %, et les arrêts compris entre 7 et 30 jours ont, eux, augmenté de 42 %.

Contrat complémentaire santé de branche :

La complémentaire santé Uniprévoyance présente elle de très mauvais résultats, impactés directement par les décisions du gouvernement…
Les causes sont multiples : augmentation des hospitalisations, conséquences du 100 % santé en dentaire, baisses de remboursements de la Sécurité sociale sur des médicaments et certains soins, mutualisation trop restreinte… Il sera nécessaire de prendre des mesures. Différer les décisions pourrait causer un déficit encore plus important et entraîner des décisions encore plus drastiques.
À ce jour, la demande de UNIPREVOYANCE serait d'appliquer une majoration totale de 6 % du montant de la cotisation, en plus de l'augmentation qui sera consécutive à la décision du gouvernement d'augmenter le plafond mensuel de la Sécurité sociale.
Confirmation à venir lors de la prochaine CMPPNI.

Reste à espérer que les organisations patronales feront montre d'un peu plus de bonne volonté lors des discussions à venir. Cette volonté de rester perpétuellement dans l'immobilisme, en refusant systématiquement toute velléité d'avancée sociale, entraîne des conséquences de plus en prégnantes pour les salariés, les patients et même leurs propres structures.

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex /
Tél. :01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr /** Nos réf. : DV/CP/2023-0629